

RCS : LIMOGES Code greffe : 8701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00466 Numéro SIREN : 813 168 978 Nom ou dénomination : A.C.R

Ce dépôt a été enregistré le 30/12/2019 sous le numéro de dépôt 5885

Désignation de l'entreprise Sas A.C.R.										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise 7 RUE DU MAUPAS										87000 LIMOGES					
SIRET 81316897800019															
Durée de l'exercice en nombre de mois * 12										Durée de l'exercice précédent * 12					
										Exercice N clos le 30/06/2019					
ACTIF										Brut 1					
										Amortissements-Provisions 2					
										Net 3					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012										
		Autres *	014		016										
	Immobilitisations corporelles*		028		030										
	Immobilitisations financières * (1)		040	17 838	042			17 838							
	Total I (5)		044	17 838	048			17 838							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052										
		Marchandises *	060		062										
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	1 080	066			1 080							
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	40 093	070			40 093							
		Autres* (3)	072	1 510	074			1 510							
	Valeurs mobilières de placement		080	150 000	082			150 000							
	Disponibilités		084	134 417	086			134 417							
	Charges constatées d'avance*		092	2 254	094			2 254							
Total II		096	329 354	098			329 354								
Total général (I + II)										110	347 192	112			347 192
PASSIF										Exercice N NET 1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *								120	5 000					
	Ecart de réévaluation								124						
	Réserve légale								126	500					
	Réserves réglementées *								130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)								132	160 169					
	Report à nouveau								134						
	Résultat de l'exercice								136	68 555					
	Provisions réglementées								140						
Total I								142	234 224						
Provisions pour risques et charges Total II										154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156	24 759					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164						
	Fournisseurs et comptes rattachés*								166	58 029					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 356)								172	30 046					
	Produits constatés d'avance								174	135					
Total III								176	112 968						
Total général (I + II + III)										180	347 192				
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182								
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184								

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise Sas A.C.RNéant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
30/06/2019

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210		
	Production vendue {	biens	215	214		
		services *	217	218	661 238	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée*			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226	994	
	Autres produits			230	13	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	662 246	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stocks (marchandises)*			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	67 519	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)			242	423 438	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)		243	244	4 608	
	Rémunérations du personnel*			250	58 823	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	20 598	
	Dotations aux amortissements*			254		
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	15	
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	575 002	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	87 244
Produits financiers (III) 280		997	Charges financières (V)		294	139
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347	}	300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306	19 547
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)					310	68 555
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	68 555	
Rintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	19 547		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des epes-cts d'associés	247	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	562
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies)	990		
	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)		992			
	Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit	346		350	1 155
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)	655			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)		356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	87 509

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : Sas A.C.R.						Néant ☐ *			
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480	13 588	482	4 250	484		486	17 838		
TOTAL		490	13 588	492	4 250	494		496	17 838		
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 <i>terdecies</i>).							591				
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Sas A.C.R.

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		630		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	109 470
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	20 990
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : Sas A.C.R.		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/07/2018		et clos le : 30/06/2019	
		Durée en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	2
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.



COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

30/06/2019

N° SIRET

81316897800019

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Sas A.C.R

ADRESSE (voie)

7 RUE DU MAUPAS

CODE POSTAL

87000

VILLE

LIMOGES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique MARTIN Prénom(s) OLIVIER
 Nom marital MARTIN % de détention 100.0000 Nb de parts ou actions 500.00
 Naissance : Date 06/03/1974 N° Département 87 Commune LIMOGES Pays France
 Adresse : N° Voie LA CROUZILLE
 Code Postal 87240 Commune SAINT-SYLVESTRE Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique dans la notice n° 2033-NOT

SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			NA
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			NA
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS			NA
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			NA
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			NA
CRÉDIT BAIL			NA
LOCATIONS			NA
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			NA
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			NA
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			NA
ETAT DES STOCKS			NA
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES			NA
EFFETS DE COMMERCE			NA
ENTREPRISES LIÉES			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF			NA
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL			NA
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES			NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF			NA
CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)			NA
LES ENGAGEMENTS			NA
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES			NA
LES EFFECTIFS			NA
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			NA
TRANSFERTS DE CHARGES			NA
COMMENTAIRE			NA

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/07/2018 au 30/06/2019

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2019 dont le total est de 347 192.36 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 68 554.84 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2018 au 30/06/2019.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

La société se situant en dessous des seuils légaux, il n'est pas établi d'annexes aux comptes annuels

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/06/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

SASU A.C.R
Au capital de 5 000 Euros
Siège social : 7 Rue De Maupas
87 000 LIMOGES
RCS N° 813 168 978 00019

-ooOoo-

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 9 OCTOBRE 2019

-ooOoo

L'an deux mille Dix-Neuf,

Le 9 Octobre à 19 heures,

Le soussigné, Monsieur MARTIN Olivier, associé unique de La SAS « A.C.R » s'est rendu
au siège social.

Monsieur Martin, associé unique, a pris les décisions suivantes relatives à :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2019
- Affectation des résultats
- Pouvoirs pour les formalités

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2019, tels qu'ils
lui sont présentés. Il donne quitus à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le résultat, soit un bénéfice de 68 554,84 Euros de la manière
suivante :

↳ « Autres réserves » pour 68 554,84 €.

Après cette affectation, le poste « Autres Réserves » présente un solde créditeur de 200 152,31
Euros.

Cette décision est acceptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve le rapport de la gérance sur l'exercice clos au 30 juin 2019 en toutes ses parties et donne au gérant quitus de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale n'a aucune convention visée par l'article L223-19 du code du commerce à soumettre.

CINQUIEME RESOLUTION

L'associé unique s'est versé une rémunération de 51 012.27€ au titre de la présidence de la société sur l'exercice dont une prime de bilan liée à l'exercice clos au 30 Juin 2018 de 19 632.08€.

L'associé unique décide d'établir une rémunération sur la base des rémunérations perçues au titre de l'exercice écoulé ainsi que d'une prime de bilan au 30 Juin 2019 provisionnée à 0.00€ brut.

L'associé unique acte avoir été remboursé par la société d'un montant de 14 155.00€, montant correspondant aux indemnités kilométriques engagées par l'associé unique sur l'exercice clos.

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts, déclarations ou formalités partout où besoin sera.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès verbal, signé par l'associé unique.



Mr MARTIN Olivier